

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 30 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire.

Le quorum (au moins 15 élus présents) n'ayant pas été atteint lors de la première séance du Conseil Municipal réunie le 27 décembre 2022, l'assemblée à nouveau convoquée peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents : (10) LEONARDIS Jean Marie – EQUINE Jean-Pierre – PIRONTI Francis – TORNATORE Odile – NAFISSI Patrick – CAUDULLO Gilbert – ROUX Elise – ULBRICH Maximilien – ISOARDO Nathalie – BIERLAIR René

Absents excusés : (16) MAGAGLI Laurence – GIBELOT Frédéric – RESCH Cécile – BRUNY Muriel – BIGOT Jean-Marc – LENGLIN Anne – COURAND Brian – TEDDE Sébastien – DROPSY Sophie – GODARD Aurélie – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – ALLARD Delphine – DERDERIAN Laurent – LOUIS Bruno – SIMON Jean-Jacques

Pouvoirs : (3) ANGELI Nadine à LEONARDIS Jean Marie – LE GALL Dominique à PIRONTI Francis – CARERI Marc à NAFISSI Patrick

- Date de la convocation : 28 décembre 2022
- Secrétaire de séance : Odile TORNATORE

N°062/2022

DECISION MODIFICATIVE 3

- Effectif légal 29
- Présents : 10
- Ont pris part à la délibération ... 13

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2312-1 à 4, et L 2313-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits de l'opération 108 : Marché maîtrise d'œuvre construction d'une médiathèque

Considérant la nécessité de procéder aux modifications des crédits suivants :

Décision Modificative N° 3 au Budget Primitif

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Articles-Fonctions	Libellé	Dépenses	Recettes
108	21351-020	Marché maîtrise d'œuvre	+ 116 300.00	
132	2117 - 020	Bois et forêts	- 46 500.00	
111	21351 - 510	Panneaux photovoltaïques	- 70 000.00	
			0.00	0.00

Le Conseil Municipal,Après en avoir délibéré, par **TREIZE** Voix **POUR**,**DECIDE** d'adopter les modifications telles qu'indiquées ci-dessus.**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Peypin, le 30 décembre 2022

Monsieur le Maire,
Jean-Marie LEONARDISEnregistré en Préfecture le 10 Janvier 2023 / Publication le 17 Janvier 2023

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille - Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89 - Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Jean-Marie LEONARDIS

....